

Le P'TIT JOURNAL

de Tourneville-sur-Mer

n°3

mars 2024

P.3

C'est d'actu !

- Ouverture de la Maison des Assistant(e)s Maternel(le)s
- Ouverture de la Maison des associations
- Le magasin Coccinelle fait peau neuve

P.4

Pratique

- Inscriptions scolaires
- Divagation des animaux

P.6

Retour en images...

- L'équipe de la Sainte-Catherine au travail
- Rencontre avec les aînés de la commune
- Une cérémonie très conviviale pour les vœux 2024 !

P.7

Environnement

- Les conteneurs de déchets recyclables
- Les biodéchets



Tourneville
• sur-mer •



Édito

Chères habitantes
et chers habitants de
Tourneville-sur-Mer,

Ainsi s'est achevée 2023, année qui restera dans les annales comme étant celle de la naissance de Tourneville-sur-Mer. Sur la base de fondations saines, nous avons pu au cours de cette première année monter les murs de la commune nouvelle et si quelques tempêtes nous ont retardés, nous pouvons poursuivre sereinement en 2024 les travaux de couverture.

Cette métaphore que je me suis permis d'employer à l'occasion de la cérémonie des vœux illustre le chantier peu visible pour bon nombre d'entre vous mais néanmoins conséquent de la construction de la commune nouvelle dans tous ses aspects administratifs et réglementaires pour aller vers toujours plus d'équité et d'efficacité.

De manière plus concrète et visible, alors que les travaux initiés par les communes historiques s'achèveront cette année et que le programme pluriannuel de réfection de la voirie se poursuivra, nous allons nous concentrer sur la sécurité routière et sur la gestion des eaux de surface mais également du Passevin en collaboration avec la communauté de communes. Les inondations qui ont touché le Pas-de-Calais nous appellent à plus de rigueur et de prévention.

Si janvier est traditionnellement le mois des bonnes résolutions, je vous propose de prolonger cette période symbolique de l'année pour faire collectivement de notre commune un lieu plus agréable et plus respectueux des autres et de l'environnement.

Chacun de nous peut y contribuer, en triant ses ordures ménagères selon les consignes et en utilisant les conteneurs ou déchetterie appropriés plutôt que leurs abords, en jetant son mégot, son mouchoir ou sa canette dans les poubelles plutôt que sur le bord des routes, en rappelant aux propriétaires d'animaux les dangers de leur divagation et leur responsabilité pénale en cas d'accident, en ramassant ce que son chien laisse sur les sentiers de promenade ouverts à tous, ou encore en respectant les règles du code de la route pour que tous les usagers puissent y évoluer en sécurité... Ces quelques efforts ne coûtent pas grand-chose et façonnent le cadre de vie auquel nous aspirons tous.

Pour finir, je tenais à vous informer que les concerts d'été du vendredi, place du marché à Lingreville, reprendront du 5 juillet au 30 août avec pour point d'orgue le vendredi 26 juillet consacré au 80^e anniversaire du débarquement et de la bataille de Normandie. J'en profite pour remercier une nouvelle fois toutes les associations qui participent à la convivialité et la solidarité de notre commune notamment au travers de grandes et belles manifestations tout au long de l'année et pour les inviter à se joindre à nous pour organiser ces événements festifs de l'été.

Je vous souhaite une agréable lecture de cette 3^e édition du *P'tit journal* et j'encourage ceux qui ne l'ont pas encore fait à télécharger l'application *Panneau Pocket* pour être informé et alerté en temps réel des événements de la commune.

Bien cordialement,

Sabrina Regnault,
Maire de Tourneville-sur-Mer



PANNEAU POCKET, UNE APPLICATION POUR MIEUX VOUS INFORMER !

Alors que nous étions privés d'électricité et donc de téléphone fixe durant la tempête Ciaran, nous avons été confrontés à l'impossibilité d'informer les habitants en temps réel.

C'est pourquoi, la commune s'est équipée de **Panneau Pocket**, un outil qui permet de communiquer rapidement grâce aux téléphones cellulaires. Téléchargez-la pour recevoir nos informations officielles !

COMMENT ÇA MARCHE ?

Pour télécharger simplement l'application et recevoir nos actualités en temps réel, il vous faut :

Étape 1 : Ouvrir le store de votre téléphone ou de votre tablette, puis taper **Panneau Pocket** dans la barre de recherche. Cliquer ensuite sur « installer ». *L'application est gratuite.*



Étape 2 : Une fois l'application **Panneau Pocket** ouverte, rechercher Tourneville-sur-Mer, ou 50660.



Étape 3 : Enfin, cliquer sur l'icône en forme de cœur pour ajouter la commune à vos favoris et recevoir les notifications.



Tourneville
· sur-mer ·

Directrice de la publication
Sabrina Regnault

Directrice de la rédaction
Claire Tangy

Création et mise en page
www.melissa-langlois.com

Impression
Imprimerie Marie à Coutances

Photos
©Tourneville-sur-Mer, ©Unsplash
©Claire Tangy

C'EST D'ACTU !

↳ Ouverture de la Maison des Assistant(e)s Maternel(le)s > MAM



Le projet de maison des assistantes maternelles, initié de longue date par la commune historique de Lingreville, verra concrètement le jour très bientôt, la MAM s'apprête en effet à ouvrir ses portes en mars 2024.

À mi-chemin entre la crèche et l'accueil individuel, ce nouvel équipement, situé dans l'ancienne école, permettra à quatre assistantes maternelles d'accueillir 12 enfants entre 2 mois et 6 ans. Dans cette grande maison, assistantes maternelles et enfants vivront au quotidien, un peu comme le ferait une famille nombreuse.

Ce nouveau service permet de rompre l'isolement que peuvent ressentir les assistantes maternelles lorsqu'elles exercent à domicile.

Le local a été rénové et aménagé par la commune en concertation avec les assistantes maternelles auxquelles il sera loué. La création de cet équipement a été accompagnée et agréée par la PMI.

L'équipement dispose d'une vaste pièce de vie servant de zone de jeux, d'un coin cuisine équipé et sécurisé, d'un espace repos équipé de lits, d'un espace repas, de rangements et d'une pièce d'eau équipée de tables à langer.

Les assistantes maternelles accueillant des enfants dans cette MAM, ainsi que les particuliers qui les emploient, bénéficient des mêmes droits et avantages et ont les mêmes obligations que ceux prévus par les dispositions légales et conventionnelles applicables aux assistants maternels accueillant des enfants à leur domicile. Les parents restent donc les employeurs directs des assistantes maternelles.

> Côté assoc' Ouverture de la Maison des associations

La Maison des associations ouvrira ses portes en mars prochain. Ce projet, initié par la commune historique de Lingreville, prend place à proximité de la MAM. Cette maison permettra aux associations de la commune de se réunir pour leurs activités et pour leurs assemblées générales.

Afin de gérer au mieux cet équipement et de permettre à chaque association d'y avoir accès, un planning d'occupation devra être établi. Nous invitons les associations de la commune à se présenter d'ores et déjà à la mairie, afin que puisse être établies les modalités de fonctionnement et le planning d'utilisation de l'équipement.



> Côté commerces... Le magasin Coccinelle fait peau neuve !

Nouvelle implantation des rayons, nouveau stand de fruits et légumes, nouvelles caisses !

C'est dans un décor entièrement rajeuni que le magasin Coccinelle a rouvert ses portes, après un mois de fermeture. M. et Mme Audebert souhaitaient réaliser des travaux d'isolation et installer un nouveau mode de chauffage, ils en ont profité pour métamorphoser leur magasin pour la plus grande satisfaction de l'équipe et des clients.



Inscriptions scolaires

> dès le 1^{er} avril 2024

Inscription des nouveaux élèves à l'école primaire de la commune déléguée de Lingreville.

L'*Espace Familles* est un service en ligne, proposé par Coutances mer et bocage, pour faciliter l'utilisation des services de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse. **Il permet de gérer les inscriptions de vos enfants au sein des écoles publiques, crèches, garderies et accueils de loisirs du territoire.** Vous pouvez inscrire votre enfant, gérer ses réservations et absences, transmettre vos documents et payer vos factures en ligne.

À partir du 1^{er} avril 2023, les inscriptions dans les écoles publiques du territoire de Coutances mer et bocage se font de manière dématérialisée via cet *Espace Familles*, il n'est donc plus obligatoire de se rendre en mairie pour effectuer l'inscription.

Pour procéder à l'inscription scolaire, il faut au préalable avoir créé son dossier sur l'*Espace Familles*. Après validation de votre dossier, vous pourrez faire votre demande d'inscription scolaire directement depuis la plateforme. Vous recevrez une validation et pourrez alors vous rendre à l'école pour finaliser l'inscription.



Pour inscrire votre enfant à l'école, il vous sera demandé un justificatif de domicile de moins de trois mois, une copie du livret de famille ou la décision de placement de l'enfant dans la famille, une copie du carnet de santé avec les pages sur les vaccins obligatoires de chaque enfant.

↳ Accueil des nouveaux habitants

Nous avons à cœur d'accueillir au sein de notre commune les habitants qui choisissent de s'y installer. Aussi, nous invitons ces derniers (habitants installés au cours des deux dernières années) à se faire connaître auprès de l'accueil de la Mairie. Une réunion conviviale sera organisée, au cours de laquelle des élus et des Tournevillais leur souhaiteront la bienvenue et leur présenteront la commune.

Les Tournevillais qui souhaiteraient accueillir avec l'équipe municipale les nouveaux habitants et leur faire découvrir leur commune, sont également invités à se faire connaître.

↳ Recensement citoyen

À partir de 16 ans (et dans les trois mois qui suivent votre anniversaire), les jeunes de commune doivent effectuer leur recensement citoyen. Ce recensement est une démarche citoyenne, qui s'inscrit dans le parcours Citoyenneté et qui permet d'être convoqué(e) à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC), d'être inscrit automatiquement sur les listes électorales à partir de 18 ans.

Par la suite, l'attestation de participation à la JDC permet d'accéder aux examens et concours d'État, CAP, Bac, permis de conduire ou lors d'un volontariat militaire ou civil. Ce recensement s'effectue directement à la mairie. Se munir d'une pièce d'identité et du livret de famille.



Divagation des animaux

> Veillez sur eux

Il arrive régulièrement, dans notre commune, que des animaux (principalement des chiens, des vaches et des chevaux) échappent à la surveillance de leurs propriétaires et divagent sur la voie publique. De graves accidents se sont déroulés ces derniers temps dans les environs, ce qui a amené la Préfecture de la Manche à lancer un appel à vigilance : « Les animaux domestiques en divagation représentent un réel danger pour les usagers de la route, engageant directement la responsabilité pénale de leurs propriétaires. Il est donc rappelé aux propriétaires d'animaux qu'ils doivent prendre toutes les précautions nécessaires pour éviter la divagation des animaux ».

La divagation d'animaux domestiques a entraîné dans notre commune des interventions parfois compliquées et chronophages de la part des agents municipaux ou des élus. Nous vous remercions de votre vigilance ! Nous vous rappelons ici ce que dit la loi à ce sujet : « Un chien est aussi considéré divagant s'il est éloigné de son propriétaire ou de la personne qui en est responsable d'une distance dépassant 100 mètres. Tout chien abandonné, livré à son seul instinct, est en état de divagation ».

Les animaux saisis sont conduits à la fourrière. Si les animaux sont réclamés par leur propriétaire, leur restitution est subordonnée au paiement de la totalité des frais de fourrière.

Si ces animaux ne sont pas réclamés, ils sont alors considérés comme abandonnés et le maire fait procéder :

- soit à leur euthanasie,
- soit à leur vente,
- soit à leur cession, à titre gratuit, à une fondation ou à une association de protection animale reconnue d'utilité publique ou déclarée.

De même, selon l'article 1243 du Code civil :

« Le propriétaire d'un animal, ou celui qui s'en sert, pendant qu'il est à son usage, est responsable du dommage que l'animal a causé, soit que l'animal fût sous sa garde, soit qu'il fût égaré ou échappé ».

« Ainsi, selon les cas, les risques que les animaux divagant représentent ou les dégâts ayant été occasionnés, l'article 1385 du Code civil prévoit différentes sanctions, notamment des amendes allant de 150 € à 1 500 €. Il y a lieu de souligner que la réparation des dommages, si la victime a prouvé que ceux-ci ont été causés par l'animal, incombera également au propriétaire ».



Arrivée de la fibre...

> le déploiement se poursuit

Manche Fibre nous informe qu'après une première phase de 350 logements rendus éligibles à la fibre optique à Annville en mai dernier, le déploiement se poursuit à Tourneville-sur-Mer : près de 450 nouveaux foyers de la commune sont éligibles à la fibre optique depuis le 22 février 2024 et peuvent ainsi bénéficier du très haut débit. Pour savoir si votre adresse fait partie du lot, rendez-vous sur le site internet de *Manche Fibre* afin de réaliser un test d'éligibilité : www.manche-fibre.fr.

Une fois éligible, vous serez contacté par votre opérateur ou par d'autres qui vous proposeront de raccorder votre foyer. Attention toutefois aux méthodes parfois agressives de certains démarcheurs à domicile. Nous vous rappelons qu'il existe officiellement huit fournisseurs d'accès à internet et non un seul !



France service

Liberté
Égalité
Fraternité



Bus France Services

> les permanences

Annville (Mairie) de 9h45 à 12h30 :

Les 1^{er} mars, 5 avril, 14 juin, 19 juillet, 23 août, 27 septembre et 6 décembre.

Lingreville (Place du marché) de 10h à 12h :

Les 15 mars, 19 avril, 24 mai, 28 juin, 2 septembre, 11 octobre, 15 novembre et 20 décembre.

RETOUR EN IMAGES...



L'ÉQUIPE DE LA SAINTE-CATHERINE AU TRAVAIL !

SAMEDI 25 NOVEMBRE 2023

Une quinzaine de personnes, élus et habitants, se sont réunies pour replanter des peupliers dans la rue du même nom.

Un immense merci aux volontaires qui ont bravé les premiers froids de novembre pour participer à cette plantation ! L'énergie, l'enthousiasme et la bonne humeur étaient au rendez-vous, si bien que les 32 peupliers ont été plantés dans la matinée. Ensemble, nous avons contribué à restituer l'alignement d'arbres qui donne à cette rue tout son charme.

Nous ne pouvons cependant pas passer sous silence l'incivisme qui a conduit certains à vandaliser trois de ces jeunes peupliers en les coupant à mi-hauteur, marquant ainsi leur total irrespect à l'égard du travail collectif et de la plantation.



UNE CÉRÉMONIE TRÈS CONVIVIALE POUR LES VŒUX 2024 !

DIMANCHE 21 JANVIER 2024

C'est en présence d'une salle comble que s'est déroulée la traditionnelle cérémonie des vœux. Au terme de l'an 1 de la commune nouvelle de Tourneville-sur-Mer, la maire, Sabrina Regnault, est revenue sur tout ce qui a marqué l'année 2023 en termes de travaux, de projets ou encore d'événements inattendus (tempêtes).



RENCONTRE AVEC LES AÎNÉS DE LA COMMUNE

LES 13 & 15 DÉCEMBRE 2023

Les membres du CCAS (Centre communal d'action sociale) se sont réunis début 2023 pour réfléchir à la façon dont le repas des anciens pourrait dorénavant se dérouler, dans le cadre de la commune nouvelle. Ils ont, à cette occasion, décidé d'harmoniser l'âge des personnes concernées, fixant celui-ci à 70 ans. Les personnes de 70 ans et plus sont au nombre de 500 à Tourneville-sur-Mer, ce qui rend impossible la tenue d'un repas unique, aucune salle du territoire n'ayant la capacité disponible.

C'est pourquoi, deux rencontres ont été organisées avec les aînés de notre commune, de même un questionnaire a été diffusé, afin de recueillir leurs souhaits et de partager un moment de convivialité. Au cours de ces deux après-midis, une soixantaine de personnes ont pu échanger à ce sujet entre elles et avec les élus autour d'un goûter. Ce fut un moment chaleureux qui a permis de faire plus ample connaissance.

Le questionnaire proposait plusieurs types de manifestations : spectacle annuel assorti d'un goûter, distribution d'un panier gourmand, thé dansant, repas annuel dans chacune des communes déléguées, etc.

120 questionnaires sont parvenus à la mairie. Les membres du CCAS ont dépouillé ces réponses et ont décidé, conformément au choix majoritaire, de proposer deux repas qui se tiendront les 16 et 17 novembre, permettant ainsi au plus grand nombre d'y participer. Chacun pourra s'inscrire à la date de son choix. Un courrier d'invitation sera adressé en temps voulu à cette fin. L'ensemble des aînés de la commune ont reçu un petit colis de douceurs, juste avant les fêtes de fin d'année.

Si les habitantes et habitants de Tourneville-sur-Mer étaient présents en grand nombre, c'était aussi le cas de représentants de nombreuses instances du territoire : le sous-préfet M. Julien Miniconi, le député M. Stéphane Travert, les conseillers départementaux Mme Dany Ledoux et M. Hervé Agnès, le président de Coutances mer e bocage M. Jacky Bidot, ainsi que plusieurs vice-présidents de Coutances mer et bocage et maires des communes voisines.

Après les prises de paroles officielles, les discussions se sont poursuivies de façon très conviviale autour du verre de l'amitié.

Les conteneurs de déchets recyclables

> *Adoptons les bons gestes!*

La commune dispose de différents sites d'apport volontaire des déchets recyclables. Sur chacun de ces sites, sont disposés différents conteneurs dédiés d'une part au verre (bac vert), d'autre part au papier, au plastique et au métal (bacs jaunes ou bleus). Les points d'apport, qui étaient jusqu'alors situés sur le parking de l'Ehpad à Annoville, sont désormais installés devant l'atelier technique communal, rue des Levivier. En effet, les manœuvres nécessaires pour vider les conteneurs à cet emplacement posaient des difficultés matérielles et réglementaires. D'autre part, des conteneurs à destination des ordures ménagères des résidents secondaires ou des résidents principaux lorsqu'ils quittent leur domicile, sont présents au Hameau Labour et devant l'atelier technique municipal d'Annoville.



NOUS SOUHAITONS ICI RAPPELER QUE TOUS LES DÉCHETS RECYCLABLES DOIVENT ÊTRE IMPÉRATIVEMENT INSÉRÉS DANS LES DIFFÉRENTS CONTENEURS ET NON DÉPOSÉS AU SOL !

Si la taille de certains emballages s'avère trop importante pour passer par l'orifice prévu sur les bacs, il faut les découper ou les porter à la déchetterie. Les sacs d'ordures ménagères doivent, quant à eux, être déposés dans le bac qui vous a été confié et sont collectés une fois par semaine devant chaque habitation.

Les différents sites de conteneurs sont trop souvent jonchés de cartons d'emballage, bouteilles et autres déchets. Ceci n'est pas acceptable et nous nous verrons dans l'obligation de verbaliser les contrevenants, comme la loi le prévoit, si ces infractions persistent. L'article L. 541-3 du code de l'environnement permet en effet au maire, qui constate l'abandon de déchets, d'informer leur producteur des faits qui lui sont reprochés, ainsi que des sanctions qu'il encourt (135 € d'amende forfaitaire).

D'autre part, l'abandon de déchets autour des bacs n'est guère respectueux des agents techniques de la commune. Nous souhaitons tous vivre dans une commune propre et accueillante, chacun d'entre nous peut y contribuer !

Les biodéchets

> *Valorisons-les!*



Depuis le 1^{er} janvier 2024, la communauté de communes Coutances mer et bocage a l'obligation, comme toutes les autres collectivités compétentes, d'organiser le tri à la source des biodéchets.

LES BIODÉCHETS SONT DE 2 TYPES :

- **Déchets verts** : tontes, feuilles, tailles, etc.
- **Déchets alimentaires** : restes de repas ou de préparation de repas, produits périmés non consommés, etc.

// ILS REPRÉSENTENT ENVIRON 1/3 DE LA POUBELLE D'ORDURES MÉNAGÈRES. POUR COUTANCES MER ET BOCAGE CELA REPRÉSENTAIT EN 2022, 2 666 TONNES ! //

Ces déchets sont facilement valorisables. Les traiter permet de limiter les quantités de déchets enfouis et ainsi, de prolonger la durée de l'exploitation des centres d'enfouissement. Or, il n'existe pas actuellement sur le territoire de Coutances mer et bocage de site de traitement ou de valorisation pour ces déchets.

Pour les déchets végétaux, qu'ils soient de jardinage ou alimentaires, le compostage individuel est donc la voie privilégiée. En effet, depuis quelques années, Coutances mer et bocage, et avant elle le syndicat de la Pérelle, propose la mise à disposition de composteurs individuels contre participation financière. En 2024, dans le cadre du Plan local de prévention des déchets ménagers et assimilés, une nouvelle campagne de distribution sera organisée. Nous vous indiquerons quand et où vous procurer ces composteurs. Il est aussi toujours possible d'en acheter dans le commerce.

Le tri et le traitement des biodéchets à la source, par chacun et chacune d'entre nous, représente un effort civique individuel qui vise au bien-être collectif, car favorable à l'équilibre écologique de notre territoire !

LES RDV À VENIR...

ANIMATION SPORTIVE

// LE 7 AVRIL 2024 //

> Venez décrocher la dune !

Programme :

- **Trail des dunes 15 km**

(départ 11h15 // 15 €)

- **Rando Les 2 havres 15 km**

(départ 8h30 // 7 €)

- **Maradune**

Marathon solo (30 €), duo (50 €),

relais à 4 (80 €)

(départ 8h)

- **Les Garennnes** (enfants 3-12 ans)

(départ 13h30 // 2 €)

Possibilité de restauration sur place.

> **Inscription : www.ultratiming.com**

VIE CITOYENNE

// JUSQU'AU 3 MAI 2024 //

> **Inscrivez-vous sur les listes électorales**

Les élections européennes se dérouleront le dimanche 9 juin 2024, **vous avez jusqu'au 3 mai 2024 pour vous inscrire sur les listes électorales** de la mairie de Tourneville-sur-Mer.

ÉVÈNEMENT

// PRINTEMPS-ÉTÉ 2024 //

> **Célébration du 80ème anniversaire de la libération**

Les communes de Regnéville-sur-Mer, Montmartin-sur-Mer et Tourneville-sur-Mer ont décidé de se réunir pour célébrer ensemble le 80ème anniversaire de la libération de leur territoire par l'armée américaine fin juillet 1944.

Un programme réunissant les trois communes est en cours d'élaboration. Recueil de témoignages, exposition, bal populaire, jeux et déambulations entre les communes seront à l'honneur. Nous vous en dirons plus dans le prochain numéro du *P'tit journal*.



Parole d'habitant.e

Envie de partager une anecdote ou une photo ?

Contactez votre mairie. Votre témoignage/photo sera peut-être publié.e dans le prochain numéro du *P'tit Journal* !

Il est rare de voir notre littoral sous la neige, voici quelques souvenirs de ces beaux moments...

©Claire Tangy

NOUVEAUX HORAIRES !

Mairie déléguée d'Annoville

📍 177, rue de la Libération · Annoville
50660 Tourneville-sur-Mer

☎ 02 33 47 67 26

✉ commune@tourneville-sur-mer.fr

🕒 **Horaires :**

Lundi : 11h-12h30

Jeudi : 17h-19h

Vendredi : 15h45-17h15

Mairie déléguée de Lingreville

📍 6, place du marché · Lingreville
50660 Tourneville-sur-Mer

☎ 02 33 47 53 01

✉ commune@tourneville-sur-mer.fr

🕒 **Horaires :**

Mardi : 14h-19h

Mercredi : 9h-12h

Vendredi : 9h-12h & 14h-15h30